

Comité Quadripartite

30 mars 2015

Présidence des élèves : R.Kingston
Compte-rendu par G.Vandamme

Les Parents d'élèves ont fait une proposition à la Direction après le précédent Comité :

Les délégués élèves et parents devraient être présents au conseil de bulletin.

(Cependant, certains parents ne seraient pas convaincus par cette demande...)

Les parents souhaiteraient *avoir des retours directs sur l'évolution de la classe* (niveau des élèves, ambiance générale, etc.) notamment pour les classes de Terminales. En effet, les parents sont absents des conseils de second trimestre de Terminale qui servent de *conseils d'orientation* où sont étudiés en détail les *fiches-navettes* et les projets individuels des élèves. Il s'agit là d'échanges destinés à rester confidentiels ; une proposition cependant : **ajouter une autre forme de conseil** qui permettrait d'échanger plus librement sur l'évolution de la classe en général. Un tel modèle pourrait être étendu aux autres classes du lycée.

La question a trouvé une réponse « depuis fort longtemps » : les *conseils préparatoires* organisés en amont des conseils de classe et qui visent à rapporter en détail *l'évolution de la classe* dans le cadre d'un huis-clos *délégués élèves-professeur principal-adjoint d'éducation*. Les délégués élèves sont chargés de transmettre les informations utiles directement aux élèves et ces derniers à leurs parents, sans que les délégués parents aient besoin d'être directement impliqués.

On évoque parallèlement le manque de perspectives d'auto-évaluation des élèves. La méconnaissance des systèmes de classement collectifs (niveau des classes, classement des élèves, etc.) et l'inadéquation entre l'auto-évaluation des élèves et les attentes (post-bac notamment) empêchent une prise de conscience des élèves : exemple des choix d'options en Première...

Le Comité peut cependant faire une recommandation :

Inviter les délégués élèves et parents au conseil de bulletin pour expérimentation ?

Les délégués sont effectivement présents aux conseils de bulletin dans beaucoup d'autres lycées. Les *conseils de classe* de l'EA correspondent aux *conseils de mi-trimestre* qui prévoient un temps avant le début du conseil (sans les délégués) pour étudier les éventuelles informations devant rester strictement confidentielles.

Cette confidentialité doit être respectée quelle que soit l'instance concernée.

L'enjeu de la présence des délégués semble être plus celui de la *transparence* que celui de la *communication*. En effet, si la revendication des parents traduit bien une volonté de communiquer et de donner un avis plus concret sur les élèves, cette volonté a déjà trouvé plusieurs réponses effectives (heures de vie-de-classe, conseils préparatoires, professeurs de classe, etc.), et après la revalorisation du rôle de délégué (élève notamment) qui a été menée récemment, la possibilité de communiquer semble désormais être optimale. Mais la question de *transparence* est aussi présente : l'Ecole a-t-elle quoi que ce soit à cacher ? Pourquoi refuser la présence des délégués ? Quelle est l'étendue de cette *confidentialité* ?

Remarque : la présence d'observateurs élèves ou parents empêcherait de toute manière d'évoquer des points trop sensibles, rendant de fait leur présence anecdotique voire gênante au bon fonctionnement de l'instance.

Le rôle des délégués parents se veut d'ailleurs plus *significatif* et ne peut se limiter aux deux fois vingt minutes des conseils de classe : leur présence au conseil de bulletin apporterait au *symbole*. On évoque le **besoin de valoriser le rôle de délégué parent** : quelle *attractivité* ? Ce rôle a déjà été clarifié et participe à la communication entre parents et Ecole. Les demandes d'informations (ex. fonctionnement

APB, etc.) sont *volontaires* et si les outils existent (CPE acceptent volontiers de donner les explications requises...), ils nécessitent une certaine autonomie d'utilisation par les délégués.

Puisque la forme est employée dans d'autres établissements et fonctionne bien :

Devrait-on convoquer chaque élève individuellement ?

Pose des problèmes *d'organisation* et de temps : des conseils trop longs seraient *difficiles* à mettre en place...

Tous les conseils semblent fonctionner sur le même modèle :

Devrait-on assouplir la forme des conseils ?

Pourquoi ne pas adapter la forme du conseil en fonction des besoins ? Faire un cas-par-cas détaillé des élèves une fois par an seulement (par ex. au second trimestre) et ouvrir les autres conseils à des demandes correspondant plus exactement aux attentes des premier et troisième trimestres ?

Il y a deux ans, on a mené une *expérimentation* (abandonnée faute de temps et d'implication) sur l'organisation et le rôle des conseils : le conseil de classe du troisième trimestre est remplacé par un conseil chargé d'étudier uniquement la *situation des élèves en difficulté* avant la décision du conseil de bulletin. Les conseils de classe doivent permettre de laisser une plus large place aux avis des délégués. Le conseil de bulletin permet simplement la validation de l'appréciation générale proposée par le professeur de classe.

Transparence : on évoque un besoin de **redéfinir le rôle des délégués de parents dans les conseils ...? De clarifier l'organisation des conseils de classe... ?**

Les conseils auraient tendance à être écourtés ? Puisque les professeurs ayant cours doivent parfois quitter le conseil avant la fin, il faudrait plutôt demander un allongement de sa durée. On revient d'ailleurs beaucoup sur les *horaires des conseils* : difficile sur les heures du midi, il serait peut-être plus judicieux d'**organiser les conseils le soir**, comme dans de nombreux autres établissements.

Maintenant, le conseil de classe du troisième trimestre est remplacé par un conseil restreint par souci d'organisation. *Quel lien entre l'Ecole et les parents après le second trimestre ?*

Organiser un Conseil de fin d'année pour faire un bilan au troisième trimestre ?

Il s'agirait d'un conseil restreint *délégués-professeur de classe-adjoint-psychologue* qui proposerait un *bilan général* sur la classe pour conclure l'année scolaire et le troisième trimestre.

Le conseil de classe associe deux préoccupations essentielles : étudier en détail les *cas individuels* (qui supposent une part de confidentialité) et répondre aux questions sur le *fonctionnement général* de la classe. Ces deux fonctions **doivent bien être différenciées** (chacune a son temps pendant le conseil) et ne peuvent se substituer l'une à l'autre : la somme des cas individuels ne traduit pas toujours bien le fonctionnement général de la classe.

La proposition d'expérimentation concrète semble faire consensus quoiqu'on n'en attende pas grand'chose : leur présence ne « changerait rien » ?

Inviter les délégués à un conseil de bulletin, pour expérimentation.

Par ailleurs déjà évoquée au précédent Comité, une réflexion est ouverte :

Faut-il plus détailler les commentaires de bulletin ?

Une proposition vient clore la séance :

Chacun pourrait-il préparer une courte proposition en réponse aux différentes questions évoquées durant le Comité ?

NB. *Règlement de la Vie à l'Ecole, année 2013-2014*
(extraits de la dernière version proposée sur le site)

IV, 3 : Le Conseil Préparatoire au conseil de classe

Ce conseil précède de quelques jours le conseil de classe de mi-trimestre. Il réunit le professeur de classe, l'adjoint d'éducation et les délégués élèves. Il aborde le fonctionnement général de la classe ainsi que les cas individuels. Il en est fait un compte-rendu qui est diffusé selon les mêmes dispositions que les comptes-rendus des conseils de classe.

IV, 5 : Le Conseil de classe au Grand Collège

Il est composé : du professeur de classe qui l'anime ; des professeurs ; du directeur ou du censeur ; de l'adjoint de niveau ou du conseiller d'éducation ; des délégués (des élèves et des parents) ; du psychologue. Il se réunit de façon régulière au cours de l'année (le cas échéant, de façon exceptionnelle). Les délégués des élèves et des parents y participent ; ils font part aux professeurs des questions qui leur ont été posées et, à l'issue du conseil, transmettent les informations recueillies ; ils n'assistent pas à la discussion des cas individuels des élèves.

IV, 6 : La Réunion de bulletin (NB : aussi « conseil de bulletins »)

Elle groupe : les professeurs de la classe ; la direction ; le conseiller d'éducation ; l'adjoint de niveau ; la psychologue et éventuellement, un représentant du service médical. Elle a lieu à la fin de chaque trimestre et le bilan du travail et du comportement de chacun des élèves de la classe y est fait. Le bulletin trimestriel est rédigé à cette occasion.

III, B, 2, b) Le bulletin trimestriel

Au Grand Collège, à la fin de chaque trimestre, l'évaluation globale donnée par le professeur est celle du niveau d'ensemble des connaissances, des aptitudes à les exploiter et à les exprimer, fondée sur les travaux du trimestre.

IV. Passage dans la classe supérieure

Toute décision (passage dans la classe supérieure, redoublement...) est prise en conseil de bulletins du troisième trimestre, et portée sur ce bulletin avec l'indication de la date du conseil et le cachet de l'École. Le conseil de classe assume solidairement la responsabilité de cette décision. En cas de désaccord, à certains niveaux de classe, les familles ont la possibilité de saisir une commission d'appel académique.